

L'Assemblée a voté la création d'une métropole du Grand Paris

Publié le 19.07.2013,

Les députés ont décidé vendredi de la création de trois grandes métropoles, celles de Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation.

Eric Feferberg

Les députés ont décidé vendredi de la création de trois grandes métropoles, celles de Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation.

La métropole du Grand Paris regroupera la capitale et la petite couronne. Elle aura en charge les questions d'habitat, d'environnement et d'aménagement, tandis que les transports continueront à relever de la région Ile-de-France.

Les socialistes ont voté pour cette réforme, qui remédiera selon eux au "morcellement" et à la "complexité" de l'organisation territoriale en Ile-de-France. L'UMP, l'UDI et le Front de gauche ont voté contre, fustigeant "un monstre technocratique" générateur de "doublons". Écologistes et radicaux de gauche se sont abstenus.

L'Assemblée a rejeté des amendements du Front de gauche, soutenus par la droite, soumettant la création de cette métropole à un référendum des populations concernées. Les députés FG ont demandé des référendums analogues pour les autres métropoles.

A été voté un amendement socialiste fixant la création de la métropole au 1er janvier 2016 au lieu du 1er janvier 2015, date préalablement envisagée.

La métropole sera un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupera la ville de Paris et l'ensemble des communes des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Lorsque des EPCI d'autres départements d'Ile-de-France jouxtent la petite couronne, une partie ou la totalité des communes y appartenant pourront rejoindre la métropole.

La métropole sera administrée par un conseil composé pour un quart de représentants du Conseil de Paris et pour trois quarts de ceux des conseils municipaux des autres communes. Les règles budgétaires seront établies par le gouvernement par ordonnance dans les 18 prochains mois.

Un "monstre technocratique"

François Asensi (FG) a dénoncé le "monstre technocratique" ainsi créé. La candidate UMP à la mairie de Paris, Nathalie Kosciusko-Morizet, a trouvé que

"tout cela va coûter très cher pour une efficacité très discutable".

Les députés ont ensuite voté la création de la métropole de Lyon, fusion de la communauté urbaine de Lyon et de la portion du département du Rhône situé sur le périmètre urbain.

Le Sénat, lors de sa première lecture en juin du premier projet de loi sur la décentralisation, avait déjà approuvé la création de cette métropole de Lyon prévue au 1er janvier 2015.

L'idée de cette entité avait été lancée fin 2012 par deux sénateurs, le maire de Lyon Gérard Collomb (PS), et Michel Mercier (UDI), alors président du conseil général du Rhône

Comme pour Paris, UMP et Front de gauche ont demandé la suppression de l'article créant la métropole.

Marc Dolez (FG) a ainsi plaidé que son groupe était opposé à la création des métropoles dans la mesure où elles remettent en cause le rôle et la place des communes.

Dans la soirée, c'est la création de la métropole d'Aix-Marseille-Provence qui a été votée.

Le projet, prévu dans le texte initial de Marylise Lebranchu, prévoit la création d'une nouvelle entité de 1,6 million d'habitants qui se substituera aux six intercommunalités existantes.

Ces dispositions ont été votées en première lecture au Sénat avec l'appui du sénateur-maire (UMP) de Marseille, Jean-Claude Gaudin.

Opposant au projet, Gaby Charroux (FG) a dénoncé ce "passage en force" et déploré qu'aucun des amendements qu'il a présentés avec des opposants PS, tel Jean-David Ciot, maire (PS) du Puy-Sainte-Réparate, député des Bouches-du-Rhône, n'ait été accepté.

"Ce n'est pas bon signe", a-t-il sobrement commenté.

Les députés ont par ailleurs adopté un amendement écologiste demandant la dissolution de l'Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (Epadesa). Denis Baupin (Écologiste), comme Alexis Bachelay (PS) avaient fait valoir que cet établissement public, créée en 1958, n'avait plus de raison d'être puisque "l'essentiel des opérations de construction" du site sont désormais achevées. Cette suppression n'a cependant aucune chance de survivre à la navette parlementaire, le gouvernement y étant opposé et ayant promis de "reprendre le dossier".

Les débats devraient se poursuivre dans la soirée, le vote solennel étant prévu pour mardi prochain.

AFP

Le budget fantôme de la métropole du Grand Paris

Le Monde.fr | 18.07.2013

Par Béatrice Jérôme

La guerre des caulettes n'aura pas lieu, jeudi 18 juillet à l'Assemblée nationale. Marylise Lebranchu, la ministre de la décentralisation, doit proposer aux députés de voter la création d'une métropole du Grand Paris (MGP), lors de l'examen du projet de loi d'affirmation des métropoles. Mais le débat sur les ressources budgétaires de la future plus grande intercommunalité de France est reporté à la loi de finances pour 2014 et à des ordonnances. Signe que le dossier est épineux.

En l'absence d'évaluation gouvernementale, l'UMP dénonce une bombe à retardement financière et fiscale. Les élus socialistes de Paris redoutent de devoir payer au prix fort une réforme dont ils sont les fers de lance. Pour la première fois, depuis 1967, Paris, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis vont mutualiser leurs moyens légaux et financiers pour encourager les maires de la petite couronne au sein d'une métropole de 6,5 millions d'habitants et 124 communes qui aura le statut d'établissement public de coopération intercommunal (EPCI).

L'INFLUENCE DE PARIS SUR LES RECETTES DE LA MÉTROPOLE

Comme tout EPCI, la métropole devrait théoriquement se voir affecter les recettes de deux taxes : celle de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et celle de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui sont versées aux communes et aux intercommunalités. Mais ni l'entourage de la ministre de la décentralisation, ni Matignon ne savaient préciser de quelle manière serait composé le budget de la métropole, à la veille du vote. Ni comment Paris alimentera les recettes de la nouvelle institution.

Si la capitale met au pot commun métropolitain les impôts qu'elle reçoit de l'activité économique sur son territoire, "la métropole pourrait avoir des recettes qui s'élèvent entre 4 et 5 milliards d'euros. Sans la contribution de la capitale, elles seront deux fois moindres", calcule Philippe Laurent, vice-président de Paris Métropole, le syndicat qui regroupe les maires de l'agglomération parisienne. "Si Paris ne contribue pas à la métropole, il sera difficile de demander aux autres territoires de délier leur bourse", prévient celui qui est aussi maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine). "Cette métropole, ce seront au moins 300 à 400 millions d'euros en plus" à payer pour les Parisiens, selon Nathalie Kosciusko-Morizet, candidate (UMP) à la mairie de Paris.

"Les ressources de la métropole, c'est une affaire compliquée", reconnaît Jean-Pierre Caffet, sénateur (PS) de Paris. Le projet de loi indique que les "règles budgétaires, financières, fiscales et comptables" concernant la MGP seront prises par ordonnances du gouvernement "dans les dix-huit mois après la publication de la loi". Soit bien après les élections municipales de 2014.

UNE CAGNOTTE POUR LES DÉPARTEMENTS PAUVRES

Par ailleurs, les députés devaient adopter, jeudi, le principe de la création d'une cagnotte pour les départements pauvres de l'Ile-de-France, dont le montant ne sera pas non plus fixé dans la loi. Au départ, le projet de loi de Mme Lebranchu prévoyait un montant de 60 millions dont 44 millions pour la Seine-Saint-Denis. Paris devait verser 22 millions d'euros. Depuis, le passage du texte au Sénat, en juin, des départements comme la Seine-et-Marne, qui n'étaient pas bénéficiaires de cette péréquation à l'origine, le sont devenus. Par conséquent, "il faut monter le fonds à 70 millions d'euros", réévalue Stéphane Troussel, le patron (PS) du département de Seine-Saint-Denis.

Alors que le projet est sur le point d'être examiné, les élus PS de Paris se montrent réticents à l'idée d'une hausse de leur participation à cette cagnotte. "Je serai très vigilante, prévient Anne Hidalgo, candidate (PS) aux municipales. Paris doit pouvoir continuer à assurer financièrement la qualité de vie de ses habitants."

De son côté, le cabinet de Mme Lebranchu relativise : "Cette cagnotte, c'est Madagascar sur la mappemonde comparée au futur budget de la métropole."

Béatrice Jérôme